

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15148</b>	De <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >aide psychopédagogique	<b>Analyse</b> > RASED. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>08/01/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/01/2013</b> page : <b>839</b>		

### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Les premiers arbitrages suite au rapport de la concertation sur la refondation de l'école de la République rendus publics le 11 octobre 2012 ont posé comme cruciale la question des aides aux élèves en difficulté. Les RASED répondent à cette préoccupation, leur objectif étant d'apporter une aide gratuite aux élèves d'écoles maternelles ou élémentaires présentant des difficultés. Mais ils ont subi les effets de la révision générale des politiques publiques et, durant les quatre dernières années, près de 50 % des postes d'enseignants spécialisés ont été supprimés par la précédente majorité, privant 250 000 élèves des aides spécialisées au sein de l'école. Les professionnels des RASED sont inquiets pour leur avenir et pour la stabilité d'un outil qui a démontré son utilité et qui répond aux attentes du Gouvernement. Ils demandent la reconnaissance de leur professionnalisme, la pérennité de leurs fonctions et une vraie formation spécialisée qualifiante répondant aux besoins du terrain. Cela nécessite également le rétablissement des postes supprimés. Aussi, il lui serait agréable de connaître les intentions du Gouvernement sur le dispositif d'aide personnalisée en direction des élèves les plus en difficulté ainsi que sur les missions et le statut de ces personnels dans l'application de cette refondation.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le coeur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les



situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.